



**ARCHIVES**

**COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE**

Palais de la Paix, 2517 KJ La Haye. Tél. 92 44 41. Télégr. Intercourt, La Haye.

Télex 32323.

***Communiqué***

*non officiel  
pour publication immédiate*

N° 88/16

Le 19 juillet 1988

Elettronica Sricula S.p.A. (Etats-Unis d'Amérique c. Italie)

Dépôt de la duplique

Le Greffe de la Cour internationale de Justice met à la disposition de la presse les renseignements suivants :

Dans le délai que la Cour avait fixé au 18 juillet 1988 par ordonnance du 17 novembre 1987, l'Italie a déposé sa duplique en l'instance introduite contre elle par les Etats-Unis au sujet de la société Elettronica Sricula S.p.A.

Le dépôt de la duplique met un terme à la procédure écrite en l'espèce. Viendront ensuite les plaidoiries des Parties. La date fixée pour l'ouverture de la procédure orale sera annoncée en temps voulu.

\*

Comme il a déjà été annoncé, cette affaire est examinée par une chambre de la Cour, que celle-ci a composée comme suit par son ordonnance du 2 mars 1987 : M. Nagendra Singh (Inde), président, M. Oda (Japon), M. Ago (Italie), M. Schwebel (Etats-Unis d'Amérique) et sir Robert Jennings (Royaume-Uni), juges.